



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

« Terre de Jeux 2024 », quel retour au sport pour les communes labellisées ?

Question orale n° 1032

Texte de la question

Mme Florence Provendier interroge Mme la ministre des sports sur le retour à la pratique du sport à l'issue du confinement dans les villes du label « Terre de Jeux 2024 ». Les villes de la circonscription dont elle est élue, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt et Vanves, ont été labellisées « terre de Jeux 2024 » fin décembre 2019, une nouvelle qu'elles ont accueillie avec joie. Ce label consacre l'engagement de chaque ville labellisée en faveur du sport et permettra jusqu'en 2024 de faire vivre les valeurs olympiques. C'est une opportunité pour chacun de contribuer, à son échelle, à trois grands objectifs : la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des jeux, l'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport, et l'engagement, pour que le projet profite au plus grand nombre. À titre d'exemple, dans la ville d'Issy-les-Moulineaux, des initiatives ont émergé, comme l'expérience sport santé qui vise à ramener vers le sport les publics les plus éloignés en leur proposant un bilan de santé et un accompagnement sportif et sanitaire gratuit. Cet élan a été freiné par la crise sanitaire obligeant la population à rester confinée chez elle, avec une pratique extrêmement réduite du sport. Mais déjà avant le confinement, la pratique d'une activité physique et sportive hebdomadaire se limitait en Île-de-France à une personne sur deux. Le baromètre sport santé, fait par la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV) en collaboration avec l'institut IPSOS le 20 avril 2020, montre que 34 % des sondés ne font aucune activité sportive depuis le début du confinement. Cela est inquiétant lorsque l'on sait que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) préconise deux heures trente d'activité physique par semaine pour rester en forme physiquement et mentalement. Dans une période qui a rappelé l'importance de la santé dans la vie, on ne peut négliger cette préconisation. Les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 donnent un cap pour inciter un maximum de personnes à faire du sport après cette période d'immobilisme. Au-delà du sport pour tous, les jeux sont un moment de fêtes et d'émotions dans lequel les valeurs du sport s'incarnent. On doit saisir la balle au bond et faire perdurer l'héritage des Jeux. Il s'agit là d'un défi collectif pour tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, associatifs ou professionnels du sport, afin de donner goût au sport à toutes et à tous. Elle souhaiterait savoir comment le label « Terre de Jeux » pourra permettre aux collectivités de redonner un élan sportif sur leur territoire.

Texte de la réponse

VILLES LABELLISÉES « TERRES DE JEUX 2024 »

M. le président. La parole est à Mme Florence Provendier, pour exposer sa question, n° 1032, relative aux villes labellisées « terres de Jeux 2024 ».

Mme Florence Provendier. Fin décembre 2019, les villes de ma circonscription – Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt et Vanves – ont été labellisées « terres de Jeux 2024 ». Ce label consacre l'engagement de chaque ville concernée en faveur du sport et permettra de faire vivre les valeurs olympiques partout en France jusqu'en 2024. C'est une chance concrète qui nous rassemble autour de trois objectifs communs : la célébration pour faire vivre l'émotion des Jeux ; l'héritage pour changer le quotidien des Français grâce au sport ; l'engagement pour que le projet profite au plus grand nombre.

Hélas, cet élan a été freiné par la crise sanitaire, qui a obligé la population à rester confinée chez elle et à réduire drastiquement sa pratique du sport. Au demeurant, avant le confinement déjà, la pratique d'une activité physique et sportive hebdomadaire ne concernait en Île-de-France qu'une personne sur deux. Le baromètre sport santé réalisé par la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire en collaboration avec l'institut IPSOS révèle que 34 % des sondés n'ont pratiqué aucune activité sportive depuis le début du confinement. C'est d'autant plus inquiétant que l'Organisation mondiale de la santé préconise deux heures trente d'activité physique par semaine pour rester en forme physiquement et mentalement.

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 donnent un cap pour inciter un maximum de personnes à faire du sport après cette période où beaucoup sont restés immobiles. Les Jeux sont un moment de fête et d'émotion lors duquel les valeurs du sport s'incarnent. Nous devons saisir la balle au bond et faire perdurer l'héritage des Jeux malgré les contraintes liées à la pandémie. Il s'agit là d'un défi collectif pour tous les acteurs, publics ou privés, associatifs ou professionnels, afin de donner au sport ses lettres de noblesse et toute sa place dans nos vies.

Madame la ministre des sports, comment, selon vous, le label « terres de Jeux » permettra-t-il aux collectivités de redonner un élan sportif sur leur territoire, en lien avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, et les ministères concernés ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des sports.

Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports. Madame Provendier, le label « terres de Jeux » permet d'associer les acteurs du sport et les territoires à l'aventure olympique, de valoriser leurs actions lorsqu'ils font vivre le sport au quotidien dans la cité et à les impliquer dans la dynamique de Paris 2024. Nous avons octroyé les premiers de ces labels dès juin 2019, quatre ans avant la tenue des Jeux, pour associer par vagues successives les collectivités puis les fédérations, et demain les associations pourront également en bénéficier.

À ce stade, 741 villes ont déjà été labellisées, où vivent 15 millions d'habitants, ainsi que 7 régions, 76 départements et 36 fédérations sportives. L'objectif est de faire vivre les Jeux aux Français non seulement pendant mais aussi avant les Jeux. Cet objectif a plu au CIO – le Comité international olympique –, et c'est même la première fois que le mouvement olympique et paralympique autorise un tel dispositif, les retombées sociétales étant devenues une priorité pour le CIO.

Les collectivités et les acteurs du mouvement sportif qui ont été labellisés bénéficieront de plusieurs contreparties : l'accès à une marque dédiée, « terres de Jeux » ; l'accès à des outils et des contenus dédiés ; la valorisation de leurs meilleures actions locales ; l'accès à la communauté « Terres de Jeux », qui sera sollicitée pour accueillir les délégations étrangères dans les centres de préparation aux Jeux implantés sur les territoires concernés. Ils pourront également participer à des mesures liées à l'héritage, comme le dispositif sport-santé d'Issy-les-Moulineaux – dont il conviendra de poursuivre le développement au terme de la crise sanitaire, dans l'intérêt de la bonne santé psychologique et physique des Français. Je pense aussi aux dispositifs « savoir nager » et « savoir rouler » dès le plus jeune âge, coconstruits par l'Agence nationale des sports et pilotés conjointement par les collectivités, le mouvement sportif, les entreprises privées et l'État.

L'ensemble de ce réseau s'impliquera dans de nombreux projets susceptibles de faire bouger les lignes au bénéfice de l'éducation au sport dès le plus jeune âge et de la prévention des problèmes de santé, par exemple. L'objectif est unique et nous le partageons tous : renforcer la place du sport dans notre quotidien.

Le label « terres de Jeux » contribuera aussi à lutter contre le risque d'affaiblissement des associations et des clubs sportifs, auquel font notamment face les plus petites structures depuis plusieurs semaines. Nous sommes tous conscients du rôle que joue le tissu associatif dans l'animation de nos territoires et dans le lien social. Ce risque nous impose de mettre en œuvre un plan de relance global et coordonné, auquel s'emploient actuellement plusieurs ministères avec leurs partenaires. Il complétera le dispositif SSCC – sport, santé, culture, civisme –, déjà mis en œuvre en lien avec Jean-Michel Blanquer, ou encore le projet de vacances apprenantes

prévu pour cet été, qui permettra de mobiliser les associations sportives et culturelles de sorte que les Français leur fassent de nouveau confiance dès la rentrée en y inscrivant leurs enfants. Ainsi, le sport continuera d'exister, sans doute pas comme avant, car il faudra peut-être respecter des règles de distanciation, mais toujours au profit du lien social, si nécessaire actuellement.

M. le président. La parole est à Mme Florence Provendier.

Mme Florence Provendier. Je vous remercie pour ces précisions, madame la ministre, et pour ce projet fantastique qui nous rassemble. Outre la nécessaire place que le sport doit occuper dans nos vies, mon inquiétude est liée aux contraintes résultant de la pandémie. On ignore s'il sera possible de pratiquer à nouveau du sport avant la fin de l'année 2020, ce qui aura forcément des incidences sur la manière dont nous appréhendons les Jeux de 2024. Ma question visait donc à définir comment les ministères, les élus locaux et les associations réinventeront les Jeux après la pandémie.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Provendier](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1032

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#)

Réponse publiée le : 9 décembre 2020, page 3544

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 mai 2020](#)